

L'ACTU CHALÉONNAISE

JUIN 2026

N° 194

LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2026

Présents (17) : Françoise ROUSSEAU, Michel AUDION, Carine LAMBERT, Éric PIPAUD, Françoise RELANDEAU, Michel GAUTIER, Patrice PERRAULT, Céline ANDRE, François GARREAU, Audrey BOUHIER, Thierry LEBRETON, Lucille TAUZIÈDE, Corinne ROUET, Denis AMIAND, Meg BRIAND, Vincent BERTIN, Julie JOUAN.

Pouvoirs (1) : Audrey DOUSSET donne pouvoir à Françoise ROUSSEAU.

Absents excusés (1) : Yann RACINE.

✚ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte rendu du Conseil Municipal du 4 mai 2026.

DÉCISIONS DU MAIRE

Dépenses d'investissement :

Entreprise Septier - Remplacement bloc clim - 2 380€

Décision 2026-06-01 : LIGNE DE TRÉSORERIE N°9626444064

Considérant les besoins actuels de trésorerie, Madame le Maire décide de contracter une ouverture de crédit d'un montant de 60.000 € destinée à faciliter l'exécution du budget annuel. Elle expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers.

ORGANISATION

ORGANISATION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent ; considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée le Maire donne lecture de la liste unique s'étant présentée comme suit :

Membres titulaires : Madame le Maire (Présidente de droit), Céline ANDRÉ, Audrey DOUSSET et Michel AUDION.

Membres suppléants : Yann RACINE, Thierry LEBRETON et Françoise RELANDEAU.

✚ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal acte que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, il n'y a pas lieu de procéder à une élection dès lors qu'une seule liste a été présentée ; dit que sont ainsi désignés membres de la Commission d'Appel d'Offres les élus précités et autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ENFANCE

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLE PUBLIQUE DE LA COMMUNE

✚ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Madame Carine LAMBERT, conseillère municipale, pour représenter le conseil municipal au sein des conseils d'école des écoles publiques de la commune ; désigne, en qualité de suppléante, Madame Audrey DOUSSET, conseillère municipale, en cas d'empêchement du représentant titulaire ; et rappelle que Madame le Maire siège de droit aux conseils d'école conformément aux dispositions de l'article D411-1 du Code de l'éducation et peut, le cas échéant, s'y faire représenter.*

CCAS

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un conseil d'administration présidé par le maire. Le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS a été fixé à 4 par délibération en date du 20 mars 2026 ; après appel à candidatures, une seule liste de candidats a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement.

Le Maire donne lecture de la liste unique suivante :

- Audrey DOUSSET
- Audrey BOUHIER
- Carine LAMBERT
- Michel AUDION

✚ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : - Acte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une élection dès lors qu'une seule liste a été présentée ; - Dit que sont ainsi élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS les membres précités ; - Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

FINANCES

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2026-2027

Madame Carine Lambert, présente au Conseil Municipal la révision des tarifs du restaurant scolaire à compter de la rentrée prochaine. Cette actualisation tarifaire s'inscrit dans un contexte de hausse générale des charges de fonctionnement du service. Il est toutefois raisonné dans le sens d'augmentations moins brusques, mais plus échelonnées.

Les tarifs appliqués aux familles feront l'objet d'une mise à jour générale de 2% d'augmentation :

Quotient	Tranche	Tarifs pour la rentrée 2026/2027 (€)	Tarifs avec dispositif 1€ pour la rentrée 2026/2027 (€)	Coût réel supporté par la Commune (€)
< 600	1	3,42	1	Repas + Autres frais + Aide cuisine + Plonge + Ménage + Surveillance = 9€15 par repas
601<Q>900	2	3,47	1	
901<Q>1000	3	3,62	1	
1001<Q>1500	4	3,67	3,67	
>1501	5	3,77	3,77	

Le tarif PAI (Projet d'Accueil Individualisé), correspondant aux enfants bénéficiant d'un régime alimentaire particulier, est maintenu à 2€10, uniquement pour les tranches 4 et 5.

Pour les quotients aux tranches 1, 2 et 3, le tarif à 1€ s'applique aux PAI.

Ces ajustements visent à garantir l'équilibre financier du service de restauration scolaire, tout en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles.

✚ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les nouveaux tarifs du restaurant scolaire applicables à la rentrée prochaine, et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette révision tarifaire.*

APPROBATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Madame Françoise RELANDEAU expose que dans le cadre de la mise en œuvre de travaux de rénovation de l'église, la commune avait initié un dispositif d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement. Cette structuration budgétaire visait à mieux encadrer les engagements pluriannuels liés à l'opération concernée. Toutefois, la mise en place des AP/CP implique obligatoirement l'adoption par la collectivité d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF), définissant les principes de gestion, de suivi et de pilotage de ces dispositifs dans le cadre des règles de la comptabilité publique.

Les élections municipales de 2026 requièrent que soit à nouveau approuvé ce règlement. Un règlement budgétaire et financier permet de garantir la transparence, la soutenabilité et la maîtrise des engagements financiers de la commune.

✚ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le Règlement Budgétaire et Financier mis en place lors du précédent mandat ; autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Le RBF pourra faire l'objet d'actualisations en tant que de besoin, selon l'évolution des dispositifs ou des exigences de la collectivité.*

RESSOURCES HUMAINES

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Madame Madame le Maire, expose au Conseil que la Commune est membre d'un groupement de commande pour les contrats d'assurance des risques statutaires des agents communaux depuis le 1er janvier 2023. Le marché actuellement en vigueur prenant fin au 31 décembre 2026, il est nécessaire de souscrire une nouvelle couverture. Aussi, comme en 2023, le Centre de Gestion de la Loire-Atlantique propose aux communes du territoire de lui donner mandat pour cette opération.

✚ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire et se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.*

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu
le mercredi 24 juin 2026 à 20h00 à la Salle des Lys.**



Retrouvez la liste complète des délibérations sur le site internet de la Mairie :
www.saint-hilaire-de-chaleons.fr

L'ACTU DU MOIS...



ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS

- **27 avril 2026** : Gilles GABORIEAU – 91 ans – Résidence Saint-André
- **5 mai 2026** : Claire LEHOURS – 91 ans – Résidence Saint-André.



LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

- **20 juin 2026** : Assemblée Générale – Salle des Lys – organisée par Complètement Live
- **27 juin 2026** : Assemblée Générale – Salle des Lys – organisée par SPTA 44
- **27 juin 2026** : Fête de l'École Raymond Devos – Parc de la Longère – organisée par Amicale Laique
- **28 juin 2026** : Kermesse Ecole Sainte-Thérèse – Parc de la Longère – organisée par APEL
- **Du 13 au 17 juillet 2026** : Vacances Spectaculaires – Parc de la Longère – organisées par Spectacles-en-Retz
- **Du 17 au 19 juillet 2026** : Festival Les Zendimanchés – Parc de la Longère – organisé par Spectacles-en-Retz





HORAIRES D'ÉTÉ AGENCE POSTALE

Du 6 juillet au 28 août

- Accueil physique

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00

Agence postale fermée :

- le 13 & 14 juillet
- La semaine du 17 au 21 août



BIBLIOTHÈQUE

- 🧒 Bébés-lecteurs : 25 juin 10h et 11h

Fermeture exceptionnelle :

Dimanche 28 juin en raison du défilé de la kermesse de l'école Sainte-Thérèse.

☀️ **Horaires été :**

- Mardi : 16h30 - 18h00
- Mercredi : 10h00 - 12h00
- Samedi : 10h - 12h00
- Dimanche : 10h00 - 12h00
- Fermée le **mardi 14 juillet** ainsi que du **1er au 16 août**.

Dans le cadre de **Partir en livres 2026 : "Nos petits et grands héros"**, la bibliothèque propose plusieurs animations :

- 📖 **Rallye lecture : du 1er juillet au 31 août**
- 🧒 Pour les 8/10 ans
- 👉 12 romans à découvrir, un questionnaire à compléter pour devenir le champion de la lecture 2026 !
- 📄 Règlement complet à la bibliothèque et sur notre site.
- ✂️ **Atelier bricolage : 1er juillet 14h30**
- 🧒 Pour les 3/6 ans.
- 👉 Création d'un super-héros en papier avec les bénévoles de la bibliothèque.
- 📄 Gratuit, sur inscription.

HORAIRES D'ÉTÉ MAIRIE

Du 6 juillet au 28 août

- Accueil physique

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00

- Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi :

- 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h30

Sauf le mercredi :

- 9h00 - 12h00

Mairie fermée le 13 & 14 juillet

DISTRIBUTION DE L'ACTU

Nous souhaitons **faire évoluer le mode de diffusion** de l'actu en privilégiant sa mise à disposition dans les commerces de la commune.

Nous encourageons les habitants, à aller chercher son exemplaire : à la **mairie**, à la **bibliothèque**, à la **boulangerie**, et au **salon de coiffure "Julie et Lolita"**. D'autres lieux de distribution sont en cours d'étude.

Votre avis nous intéresse sur ce nouveau mode de diffusion : mairie@shc44.fr

- 🏕️ **Lecture au camping : 7 juillet 10h30**
- 🧒 Pour les 3/8 ans
- 🎯 **Escape game : Super-héros contre Dr Vilain**
- 📌 **09 juillet 15h00** : pour les 6/8 ans
- 📌 **15 juillet 15h00** : pour les 9/12 ans
- 📄 Gratuit, sur inscription
- 📄 Des chèques-lire et de nombreux lots sont à gagner pour les participants au rallye lecture et aux escape games
- 📄 Inscriptions : <https://bibliotheque.saint-hilaire-de-chaleons.fr/animations>

Suivez l'actualité chalonaise sur nos réseaux sociaux !

Hôtel de Ville - 20 rue de la Mairie - 02 40 31 70 40 - mairie@shc44.fr

